Panel international sur les inégalités

Énoncé de vision et note conceptuelle

Énoncé de vision

Comme l'ONU l'a souligné à maintes reprises, les inégalités persistantes de revenus, de richesse et d'opportunités sapent la confiance dans les institutions, affaiblissent le sentiment d'équité et alimentent la frustration sociale. Les inégalités nuisent à la performance économique ainsi qu'à la cohésion sociale pour l'ensemble de la société et privent trop de personnes à travers le monde de perspectives d'avenir. Au niveau international, les inégalités persistantes peuvent ébranler les fondements mêmes de l'ordre multilatéral.

Les niveaux élevés d'inégalités ne sont pas inévitables, et il est dans notre intérêt collectif de les réduire. Les tendances en matière d'inégalités diffèrent même entre des pays ayant des niveaux de développement et autres caractéristiques similaires, ce qui démontre que les politiques font une différence et que la réduction des inégalités est à la fois possible et souhaitable. Des forces communes sont à l'œuvre, notamment les règles du jeu internationales, ce qui implique que des actions collectives pourraient apporter de réels avantages. Dans les économies interconnectées d'aujourd'hui, il est indispensable de faire cause commune pour relever nos défis partagés.

Nos gouvernements reconnaissent que la lutte contre les inégalités, tant à l'échelle mondiale qu'au sein des pays, est devenue l'un des défis majeurs auxquels est confrontée la communauté internationale. La première étape vers l'élaboration de bonnes politiques consiste à donner aux décideurs politiques ainsi qu'au grand public les moyens de mieux comprendre et de lutter contre les inégalités.

Le Panel international sur les inégalités (PII) – s'appuyant sur une analyse neutre, scientifique et objective – ferait office d'instance mondiale de référence chargée d'organiser, de synthétiser et d'évaluer les meilleures connaissances sur les inégalités issues du monde entier afin de nourrir la réflexion des décideurs politiques, du secteur privé, de la société civile au sens large et du grand public. Ce Panel fournirait des évaluations faisant autorité sur les inégalités, en suivant systématiquement les tendances, en analysant leurs causes et leurs conséquences, et en évaluant les réponses politiques tant au niveau mondial que national.

En tant qu'organisme agile et indépendant, s'appuyant largement sur les contributions bénévoles de chercheurs et chercheuses du monde entier tout en étant rattaché au système multilatéral, le Panel collaborera avec des acteurs aux niveaux national et international pour leur apporter son soutien. Il constituera un exemple important de multilatéralisme renouvelé et réformé, à la hauteur des enjeux de notre époque.

Nous soutenons donc la mise en place du PII et travaillerons avec d'autres gouvernements et partenaires pour faire avancer sa création.

Le Panel international sur les inégalités : note conceptuelle

Le PII est proposé comme un organisme scientifique indépendant chargé d'évaluer l'état des connaissances sur les inégalités, avec un engagement sans faille envers la rigueur académique, l'indépendance et la crédibilité.

Le PII s'inscrit dans la longue tradition des organismes d'interface science/politique qui ont contribué à l'élaboration de politiques pour le bien commun de l'humanité grâce à une présentation rigoureuse des données et des analyses. Parmi ceux-ci figurent (entre autres) le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) ; le Groupe d'évaluation scientifique (SAP), opérant sous l'égide de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) qui a évalué la destruction de la couche d'ozone dans l'atmosphère ; l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) ; l'IRP (Groupe international sur les ressources) ; et, plus récemment, le Groupe scientifique international indépendant sur l'IA.

But et objectifs

Le PII produirait des évaluations périodiques sur la nature, les facteurs déterminants et les conséquences des inégalités de revenus et de richesse au sein des pays et entre eux, ainsi que sur leurs liens structurels avec d'autres formes d'inégalités, notamment en matière d'emploi, de participation, d'accès à la justice, d'opportunités, de besoins de base, de santé, d'éducation ou de changement climatique. Il examinerait également les inégalités intersectionnelles et multidimensionnelles à travers diverses catégories, notamment la race, le genre, la classe sociale, l'origine ethnique ou la situation géographique. En outre, le PII évaluerait la recherche scientifique sur les conséquences des inégalités sous tous leurs aspects pertinents, ainsi que les conséquences des politiques existantes et proposées sur les inégalités.

L'objectif principal du groupe d'expert·es proposé serait de fournir aux décideurs politiques du monde entier, ainsi qu'au secteur privé et à la société civile au sens large, des informations suffisantes, fiables et accessibles sur les tendances en matière d'inégalités, leurs impacts et leurs facteurs déterminants, et de contribuer à l'élaboration d'un consensus académique et scientifique solide à ce sujet. Il examinerait et s'appuierait sur le vaste corpus de recherche menées sur le sujet au cours des deux dernières décennies, analyserait ces travaux et identifierait les lacunes majeures dans nos connaissances.

Le groupe d'expert·es s'attacherait également à examiner et à évaluer l'efficacité des politiques dont disposent les États membres et les organisations au sein du système multilatéral pour lutter contre les inégalités sous toutes leurs formes.

Composition

Il est proposé que le PII soit composé de 40 expert·es siégeant à titre personnel. Le groupe d'expert·es définirait un nombre limité d'axes de travail, selon les besoins. Il bénéficierait d'une totale indépendance académique.

Lors de la sélection des membres du PII, l'indépendance académique, l'excellence et la crédibilité seront primordiales pour la crédibilité de ses évaluations. Il est également impératif que le groupe d'expert·es ne reproduise pas les inégalités qu'il cherche à corriger. À cet égard, la représentation géographique et la diversité seront également des critères importants, tout comme l'égalité femmes-hommes et la diversité académique des disciplines.

Rapports

Il est prévu que le PII produise un rapport complet tous les trois ans, les autres fréquences de rapports ou de mises à jour devant être définies par le groupe d'expert·es.

Le PII présenterait ses conclusions dans divers forums pertinents du système des Nations Unies, ainsi qu'auprès de diverses instances régionales et mondiales, à leur demande.

Finances

Compte tenu des contraintes budgétaires de l'ONU, le financement du PII reposera entièrement sur des contributions volontaires, en mettant l'accent sur un financement prévisible et à long terme.

Le budget global du PII est estimé jusqu'à 15 millions de dollars pour chaque cycle de rapport de trois ans, soit une moyenne allant jusqu'à 5 millions de dollars par an.

Le PII sera principalement financé par des gouvernements donateurs, mais accueillera également des sources de financement philanthropiques.

Ancrage proposé au système des Nations Unies

Prenant acte de la charte de l'Université des Nations Unies (UNU) en matière d'indépendance et d'autonomie académiques, il sera demandé à l'UNU d'héberger initialement le PII. Conformément à la Charte et au Conseil de l'UNU, il est proposé que le PII dispose d'un conseil de gouvernance sur mesure responsable de sa supervision, composé d'une majorité qualifiée d'États membres et doté de pouvoirs opérationnels délégués. Le processus de création du PII continuera de bénéficier des discussions et du soutien du Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU. Le PII cherchera à travailler en étroite collaboration avec les principales agences du système des Nations Unies, en particulier le DAES.

En parallèle, nous prévoyons de solliciter un soutien en vue d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui saluerait le PII dans le cadre des efforts des États membres pour lutter contre les inégalités, clarifierait les lignes hiérarchiques et créerait des mécanismes permettant au PII de veiller à ce que ses rapports soient examinés et débattus par et avec les États membres.

FIN